



COMMUNE DE SAINT PIERRE LAFEUILLE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2021**

**Convocation du 30 Mars 2021**

**Présents :**

- |                  |                    |
|------------------|--------------------|
| - F. Bonnet      | - I. Colombo Gomes |
| - A. Laure BOYER | - J.P Gélard       |
| - O. Morin       | - J. Gouasdon      |
| - G. Catteloin   | - M. Massignan     |
| - P. Quintana    | - J. Pimentel      |
| - D. Bourdet     |                    |

**Secrétaire de séance :**

A. Laure Boyer est désignée secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

- 1 – Compte-rendus des commissions
- 2 – Délibération sur Compte Administratif, Compte de Gestion et affectation du résultat 2020 – Budget Principal
- 3 – Délibération sur BP 2021
- 4 – Délibération sur BA Lotissement – CA 2020 et BP 2021
- 5 – Délibération sur pacte de gouvernance 2020-2026
- 6 – Délibération sur adhésion commune de LHOSPITALET au SIFA
- 7 – Délibération sur adoption nouveaux statuts communes membres du SIFA
- 8 – Délibération sur travaux extension réseau SIAEP Lotissement
- 9 – Délibération travaux VRD (drain et piétonnier) Lotissement
- 10 – Délibération TLPE
- 11 – Travaux de relecture du zonage et des OAP du PLUI
- 13 – Questions diverses

J . Paul donne lecture du compte rendu de la séance du 8 Mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

**1 – COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS**

- Paul Quintana a assisté à la réunion de projet du territoire le 15 mars. Il a été mis en avant l'intérêt d'un grand soutien aux maraichages bio et leur mise en valeur, une zone test vers St Cirq Lapopie avec le lycée agricole du Montat et les jeunes agriculteurs est

prévu. Il a été aussi soulevé l'éducation aux goûts des aliments par les enfants. Il est indiqué le maintien des terrains agricoles du territoire.

\* Paul Quintana nous informe, après avoir participé à la réunion du SIFA du 18 mars, qu'il y a eu une baisse des captures de chiens de -21,43 % alors qu'une hausse sensible des chats a été constaté +12,09 %; Le montant des cotisations est en baisse pour 2021, soit 3,10€ / habitants au lieu de 3,35€ pour 2020. La baisse des cotisations pour cette nouvelle année est dû à un gros excédent budgétaire. Il est conseillé l'achat d'un lecteur de puce par les communes, le coût est estimé à 150 €, mais il est facultatif.

\* Michel Massignan et Paul Quintana ont été conviés à une seconde réunion sur le projet du territoire concernant la solidarité. Il est remonté des communes un besoin et une attente de solidarité. Certains problèmes comme le transport, la mobilité, l'isolement ou bien la désertification médicale ont été évoqué.

\* Michel et Paul se sont rendus à un atelier Projet du territoire le 29 mars 2021 à Lamagedelaine. Il en est remonté un besoin et une attente des communes concernant la solidarité. Il a été constaté sur le Grand Cahors que 67 % de la précarité était sur Cahors et Pradines. Il a été évoqué aussi les problèmes de transports et mobilité, d'isolement, désertification médicale, épiceries solidaires, soutien et l'accompagnement de la jeunesse comme celui de la vieillesse et bien sûr la vaccination due à la pandémie. Concernant ce dernier point, Pradines et Douelles se sont regroupés et ont recensé le besoin en vaccin ; avec l'appui de l'ARS et de médecins et pharmaciens il a été ouvert un vaccinodrome.

Michel propose qu'il soit désigné au sein de l'équipe un référent qui prendrait en charge ces problématiques. Il a été répondu que sa demande était prise en compte et que cela était aussi le but des référents de quartier mis en place depuis le début du mandat.

\* Paul Quintana nous informe, suite à la réunion vidéo du SYDED du 25 mars, d'une tarification incitative ; le principe est de payer en fonction de la quantité de nos déchets produits réellement. Les 4 arguments pour le bénéfice de la tarification incitative sont la réduction du volume des déchets, l'évolution du comportement des citoyens, l'amélioration de la valorisation des déchets et la maîtrise voire la réduction du coût des déchets. Plusieurs modes de financement sont envisagés, notamment la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Il y aurait 3 types de parts variable : - le nombre de levées du bac ou le nombre de dépôts de sacs

- le poids des déchets (contenus dans le bac)
- le volume du bac

Le passage à la Tarification Incitative (TI) permettrait un impact entre -30 à -50 % sur les ordures ménagères recyclées.

L'apport volontaire en déchetterie serait accordé par un badge d'accès/foyer et réservé aux habitants du territoire.

La tarification des bacs individuels serait la suivante :

- bac de 80 L : 2 € par levée
- bac de 120 L : 3 € par levée
- bac de 180 L : 4,50 € par levée
- bac de 240 L : 6 € par levée
- bac de 360 L : 9 € par levée

L'impact d'un foyer équipé d'un bac de 80 L dont la levée est facturée à 2 € serait de 24 € pour 12 relevés dans l'année, 52 € pour 26 levées par an soit par quinzaine, 104 € pour 52 levées par an.

Les premiers résultats sont encourageants avec une baisse d'environ 26,31 %.

La mise en place devrait être effective dans 3 ou 4 ans. Cependant le passage à la tarification incitative va entraîner quelques problèmes notamment les dépôts sauvages, les dépôts dits « de tourisme » (en passant) ou le brûlage, nous devront être vigilants, faire de l'information et de la pédagogie.

\* Frédéric Bonnet et Anne-Laure Boyer ont assisté le 8 avril au conseil communautaire. Le CA et le BP et BA sont à l'ordre du jour tout comme le Pacte de Gouvernance et l'investissement d'une station de traitement de l'eau potable pour la Fontaine des Chartreux avec une unité mobile de filtration par UV en premier lieu en attendant la mise en service de l'Unité de Filtration d'Eau. Par la suite l'unité mobile sera mise à disposition pour d'autres sites.

\* Frédéric Bonnet nous informe de l'Urbanisme de la commune, dont le PA de Carcavy, le PA de Mme Couderc pour 4 lots (face à la Bergerie), PC Mr Pichon/ Mme Quintana ainsi que le CU de Mr Moncoutié.

\* Frédéric Bonnet nous informe que la fibre est en bonne voie.

\* Frédéric Bonnet a rencontré un représentant ENGIE pour la mise en place d'un pylône 4G pour la téléphonie mobile. Plusieurs lieux ont été retenus les Pougens, le Mastat, le Pey et Auzole (au-dessus du château d'eau). Ils se sont rapprochés du syndicat de l'eau en charge du château d'eau. Pour le moment le projet n'est qu'à l'étude.

\* Frédéric Bonnet nous informe que les travaux de la maison paramédicale sont en cours mais par contre Mr PONS se désiste pour l'occupation. Nous recherchons donc un locataire médical ou paramédical.

\* Olivier Morin a assisté au SIAEP, le DOB, le règlement intérieur et les statuts ont été votés. Il nous a informé qu'il y avait 13 communes adhérentes donc 13 délégués. Au total le syndicat gère 3563 abonnés pour une consommation moyenne de 103 m<sup>3</sup>/habitant. Des travaux sont prévus dans le courant de cette année.

\* Anne-Laure Boyer nous informe que le webmaster a eu les informations pour le site internet et qu'il est en cours de montage. On attend le retour.

\* Olivier Morin communique sur l'arrivée des panneaux « Les Pastourelles », St Pierre Lafeuille en occitan ainsi que la plaque de rue manquante.

\* Nous avons eu un contact de la Préfecture pour nous positionner sur la possibilité de tenir les élections en mai 2021. Il a été répondu que nous pouvions tenir la mise en place mais démocratiquement pour les candidats cela semblait compliqué.

## **2 – DELIBERATION SUR COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Anne-Laure Boyer présente le compte administratif 2020 et le compte de gestion dressé par le comptable visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative pour l'année 2020 et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 22 754.56 € au compte 1068 (recette investissement)
- 126 825.67 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le détail se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 223 754,55 €	Dépenses : 178 455,85 €
Recettes : 281 239,29 €	Recettes : 152 379,97 €
ENSEMBLE	
Dépenses	402 210,40 €
Recettes	529 036,07 €

M. le Maire se retire pour laisser le conseil voter.

**Après délibération, le compte administratif, le compte de gestion ainsi que l'affectation du résultat 2020 sont adoptés à l'unanimité.**

### **3 – DELIBERATION SUR BP 2021**

Le budget est présenté et expliqué par F. Bonnet.

Il s'équilibre en recettes et dépenses à 366 731.67 € pour la section « fonctionnement » et à 203 974.56 € pour la section « investissement ».

**Soumis au vote, le budget 2021 est approuvé à l'unanimité.**

### **4 – DELIBERATION SUR BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DU ROUSSILLON – CA /CG/ AFFECTATION DU RESULTAT 2020 et BP 2021**

#### **4-1 : Vote Compte Administratif, Compte de Gestion et affectation du résultat 2020**

Anne-Laure Boyer présente le compte administratif 2020 et le compte de gestion dressé par le comptable visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative pour l'année 2020 et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette investissement)
- 0 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le détail se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 157 947,42 €	Dépenses : 158 695,53 €
Recettes : 157 947, 42	Recettes : 150 000,00
ENSEMBLE	
Dépenses	316 642,42 €
Recettes	307 947,42 €
Déficit	8 695,53 €

M. le Maire se retire pour laisser le conseil voter.

**Après délibération, le compte administratif, le compte de gestion ainsi que l'affectation du résultat 2020 sont adoptés à l'unanimité.**

#### **4-2 : Vote du Budget Primitif lotissement « Les Terrasses du Roussillon »**

Le budget est présenté et expliqué par F. Bonnet.

Il s'équilibre en recettes et dépenses à 304 750.00 € pour la section « fonctionnement » et à 172 093.93 € pour la section « investissement ».

**Soumis au vote, le budget annexe lotissement « Les Terrasses du Roussillon » 2021 est approuvé à l'unanimité.**

#### **5 – DELIBERATION SUR PACTE DE GOUVERNANCE 2020-2026**

Document facultatif au contenu libre, le Pacte de Gouvernance définit sur la durée d'un mandat local les relations entre les communes et leur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) en associant davantage les maires à sa gouvernance. Elle puise également son fondement dans la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi engagement/proximité et notamment son article 1 relatif au pacte de Gouvernance.

L'élaboration du Pacte de Gouvernance 2020-2026 du Grand Cahors et de ses communes membres a nécessité la mise en place d'ateliers de travail auxquels ont été conviés les élus municipaux et communautaires du territoire.

La participation tant quantitative que qualitative a permis de faire émerger, entre autres, huit fiches outils-méthodes de gouvernance établies sur la base d'orientations politiques pré exprimées par l'Exécutif communautaire ayant inspiré plusieurs principes de gouvernance : l'interpellation, la concertation, la collaboration, la coopération, la proximité, la communication, l'incarnation, l'appropriation détaillé dans le Pacte de Gouvernance ci-annexé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Pacte de Gouvernance du Grand Cahors et ses communes membres, ci-annexé.**

#### **6 – DELIBERATION SUR ADHESION COMMUNE L'HOSPITALET AU SIFA**

Monsieur le maire rapporte quela commune de L'HOSPITALET (500 habitants – population municipale – source INSEE) avait, par délibération de son Conseil municipal en date du 10 décembre 2020, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

M. le maire propose à l'assemblée d'accepter l'adhésion de la commune de L'HOSPITALET au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de L'HOSPITALET au SIFA.**

#### **7 – DELIBERATION SUR ADOPTION NOUVEAUX STATUTS COMMUNES MEMBRES DU SIFA**

Monsieur le maire rapporte :

Par délibération en date du 18 mars 2021, le Comité Syndical du SIFA a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts (cf. pièces jointes).

Conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, s'agissant de modification statutaire, nous devons nous prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts. En effet, l'article susvisé dispose ainsi : « (...) A compter de la notification de la délibération de l'organe

délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement ».

Par délibération du Comité Syndical en date du 10/10/2018 et de son approbation en Conseil municipal en date du 16/11/2018, les modalités de vote avaient été ainsi revues en tenant compte de la population composant chaque commune membre ; pour ce faire, une pondération devait être appliquée permettant aux communes les plus peuplées d'avoir davantage de voix au sein du Comité afin de ne pas se trouver face à une absence de quorum qui bloquait le fonctionnement institutionnel de ce syndicat.

Ces nouvelles modalités n'ont, cependant, pas eu l'effet attendu puisque les services préfectoraux ont indiqué que le quorum s'appréciait au nombre des délégués présents et non sur la base du nombre de voix octroyé à chaque commune. Les problématiques de quorum demeuraient donc identiques.

Par conséquent, il convient de procéder à une modification statutaire en précisant que chaque commune est représentée par un délégué titulaire détenteur d'une seule voix. Pour information, la composition du Bureau a également été revue afin de répondre davantage à une composition classique pour ce type de structure.

M. le maire propose à l'assemblée :

- d'adopter les nouveaux statuts du SIFA ci-annexés,
- d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du SIFA et autorise M. le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.**

### **8 – DELIBERATION SUR TRAVAUX EXTENSION RESEAUX SIAEP LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'achat du terrain des consorts DURAND sis « Route du Château de Roussillon » et afin d'en garantir la constructibilité, il y a lieu de régulariser l'extension du réseau AEP (Adduction Eau Potable).

Il présente le projet de raccordement exécuté (en 2019) sous maîtrise d'ouvrage du SIAEP de Francoulès qui a confié au SYDED les travaux pour un coût estimatif de **22 896.82 € HT** (27 476.18 TTC) en précisant que le **reste à charge pour la commune est de 21 754.77 € HT.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**1 - approuve à l'unanimité les travaux de raccordement réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIAEP de Francoulès,**

**2 – prend acte que ces travaux ayant été réalisés, ils doivent être régularisés et inscrits sur le budget annexe « Lotissement Les Terrasses du Roussillon » au compte 605. Le conseil municipal prend l'engagement de participer à cette opération à hauteur de 21 754.77 € HT.**

**4 – autorise Monsieur le maire à signer tous documents concernant cette opération.**

## **9 – DELIBERATION SUR TRAVAUX VRD (DRAIN + PIETONNIER) LOTISSEMENT 'LES TERRASSES DU ROUSSILLON »**

F. Bonnet a présenté différents devis pour la viabilisation Télécom et Assainissement des lots 1 à 8 présents sur le lotissement « Les Terrasses du Roussillon » et la réalisation du piétonnier (liaison douce) qui débouche dans le centre bourg.

Le devis présenté par l'entreprise RAFFY pour un montant de **26 970.53 € HT** (32 364.64 € TTC) est retenu.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis estimatif de la société RAFFY pour un montant HT de 26 970.53 € pour la réalisation des travaux.**

## **10 – DELIBERATION TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)**

La TLPE constitue un moyen de réguler l'affichage publicitaire sur le domaine communal afin de freiner la prolifération des panneaux, réduire la dimension des enseignes, lutter contre la pollution visuelle et améliorer le cadre de vie. La dernière délibération prise date de 2014. Un toilettage semble nécessaire afin de réactualiser les tarifs étant précisé que les tarifs de base sont fixés par l'article L.2339 -9 du CGCT.

Ainsi les tarifs 2021 pour application en 2022 sont

- enseignes non numériques surfaces cumulées taxables au 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup> < 7 m<sup>2</sup> = 0 €
- enseignes non-numériques surfaces cumulées taxables au 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup> > 7 m<sup>2</sup> = 15.58 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les tarifs 2021 définis ci-dessus pour application en 2022.**

## **11 – TRAVAUX DE RELECTURE DU ZONAGE ET DES OAP DU PLUI**

Le CR de la commission communale PLUI a été envoyé par Frédéric Bonnet au Grand Cahors. Nous sommes en attente de leur retour.

## **12 – QUESTIONS DIVERSES**

- Visite du SPANC pour le proposition de déplacement de l'assainissement non collectif communal lundi 19 avec F. Bonnet

- L'infirmière nous informe qu'elle s'inquiète des montants de ses factures d'EDF et d'eau, il lui sera informé que la délibération est votée et que la mise en place sera effective sur la prochaine facture.

- Nous avons reçu une demande d'installation de Mr Delchié Julien, fromager/crémier ambulancier.

Paul Quintana se propose de faire le tour des marchés environnant afin d'avoir un listing de producteurs susceptible d'être intéressés par la mise en place d'un marché sur St Pierre Lafeuille.

Une réponse sera faite à M. Delchié pour l'informer de cette future mise en place.

- Nous avons reçu une demande des Bleuets de France. Après concertation de l'ensemble du conseil, nous décidons de ne pas effectuer de commande.

Nous avons reçu une proposition écrite pour la vente du résidu des 3 terrains intérieurs du lotissement pour un montant HT de 30 000 €. M. Raffy propose par la même

occasion, lors des travaux de voirie, de passer les gainages eau et électricité à ses frais ainsi que la partie de voirie qui le concerne et de la rétrocéder ultérieurement à la municipalité. Cette rétrocession sera actée par une convention entre l'entreprise RAFFY et la Commune.

La séance est levée à 23 h 45.

